

Loi Energie -Climat Article 29

Rapport Société de gestion 2021

| | |
|--|---|
| Démarche générale de l'entité | 1 |
| Moyens internes déployés par l'entité | 3 |
| Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs | 3 |
| Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs | 5 |

Démarche générale de l'entité

Présentation de la démarche générale de l'entité

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille indépendante dont l'ambition est de fournir aux investisseurs des performances d'excellence, dans la durée, avec le minimum de prise de risque nécessaire pour les obtenir. Pour ce faire, nous développons et associons plusieurs moteurs de performance : Long Actions, Short Actions, Situations Spéciales et Couvertures Macro. La gestion de Varenne Capital Partners repose sur une activité de recherche entièrement propriétaire fondée sur un processus d'investissement structuré et formalisé.

Ce dispositif unique permet d'ajouter de la valeur tout au long de cinq étapes :

- Réduction et sécurisation de l'univers ;
- Génération d'idées originales ;
- Analyse et appréciation directe des opportunités d'investissement ;
- Construction de portefeuille systématique ;
- Exécution directe sur le marché au moyen de notre table de négociation interne.

Le modèle de construction de portefeuille détermine les expositions optimales et vise l'amélioration constante du profil rendement/risque des portefeuilles.

Depuis 2019, Varenne Capital Partners a formalisé la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de sa gestion notamment dans sa stratégie Long Actions- *Enterprise Picking*. Elle constitue le socle de notre gestion, qui est une sélection individuelle de valeurs d'excellente qualité achetée avec une décote importante par rapport à notre estimation de *fair value*. Les positions prises au sein de cette stratégie sont des convictions de long terme pouvant être conservées en portefeuille de nombreuses années, fonction de la dynamique de création de valeur de l'entreprise vs. son parcours boursier. Cette stratégie représente plus de 50% des actifs des fonds gérés.

L'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement repose sur trois piliers complémentaires :

- **Exclusion**

Varenne Capital Partners n'investit pas dans des entreprises actives dans les secteurs des armes controversées, de la pornographie, du tabac, de l'exploitation minière ou qui violent les traités internationaux. "Actif" étant défini comme ayant plus de 15% du chiffre d'affaires de l'entreprise lié à ce type d'activités. Les entreprises qui exercent des activités dans ces secteurs sont éliminées au tout début de notre processus d'investissement et l'étude est interrompue.

- **Notation ESG**

Varenne Capital a développé une méthodologie propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion a déterminé une liste de critères qui combinent des indicateurs de risques ESG et de durabilité qui sont considérés comme importants pour les entreprises et les secteurs dans lesquels les fonds pourraient investir.

La société de gestion considère que l'importance des risques et des opportunités varie selon le secteur ou l'industrie, ce qui a une incidence sur les définitions internes utilisées pour attribuer des notes ESG internes sur une échelle de 1 à 5. Les notes ESG globales sont la moyenne pondérée des notes E, S et G pour les titres, en utilisant des pondérations qui varient selon le secteur/industrie.

La méthodologie de notation combine une analyse quantitative et qualitative dans 40 indicateurs distincts. Ce module d'analyse ESG dédié fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement. Pour une entreprise donnée, si le score ESG global est inférieur à 3 (où 1 = pire et 5 = meilleur), l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit sa performance dans les autres modules d'analyse propriétaires.

Outre les paramètres de durabilité, des facteurs liés à la transparence et à la disponibilité des informations et à l'existence de processus, de contrôles et de procédures internes solides sont également intégrés au système de notation.

Le score ESG est examiné, avec les autres fondamentaux de l'entreprise, lors de la réunion du Comité d'investissement au cours de laquelle une action est jugée éligible à l'inclusion dans notre portefeuille. Varenne Capital estime que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des éléments de risque de durabilité qui, s'ils ne sont pas gérés correctement par les entreprises, peuvent altérer leur dynamique de création de valeur dans le temps et sont importants pour leur qualité financière.

Les scores internes ESG de chaque société du portefeuille et la méthodologie de notation sont revus au moins une fois par an.

- **Vote et engagement**

Varenne Capital Partners est attaché à être un investisseur responsable et à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. En tant qu'investisseur de long terme, il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers de politiques de vote et d'engagement adaptées.

Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux sociaux, et de de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Varenne Capital Partners met à disposition sur son site internet (www.varennecapital.com) les différentes politiques en relation avec l'ESG : politique d'investissement responsable et d'engagement, politique de vote. Celles-ci sont revues à minima annuellement. Un rapport synthétique sur les actions menées sur l'exercice en termes de vote et d'engagement est également mis à disposition chaque année.

Liste des produits Articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR)

En date du 31 décembre 2021, aucun des produits gérés par Varenne Capital Partners n'est classé Article 8 ou 9. Le passage en Article 8 de plusieurs fonds est prévu pour le second semestre 2022.

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG



Varenne Capital est signataire des PRI, la principale initiative mondiale sur l'investissement responsable, soutenue par les Nations Unies depuis mars 2020.

Moyens internes déployés par l'entité

Varenne Capital considère que l'ESG est un sujet transversal. Par conséquent, plusieurs équipes jouent un rôle dans l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement :

- **Analystes et gérants** : L'équipe participe à l'établissement et la mise en œuvre des critères ESG au sein la politique d'investissement. Elle est également en première ligne pour l'évaluation des sociétés selon la méthodologie propriétaire ESG.
- **Développement commercial** : L'équipe s'engage auprès des clients et des distributeurs sur les questions d'investissement responsable, en leur permettant d'appréhender au mieux la politique ESG de la société.
- **Conformité et Risques** : L'équipe analyse les réglementations applicables et s'assure que la société en respecte les dispositions. L'équipe met également en œuvre des contrôles pour s'assurer de la bonne application des politiques ISR de la société.

Ressources financières dédiés au déploiement

Au-delà de l'intégration de l'ESG dans plusieurs équipes, Varenne Capital a recours à plusieurs prestataires externes notamment des fournisseurs de données pour pouvoir mettre en œuvre sa politique ESG, de vote et d'engagement. Au titre de 2021, le montant de ces prestataires s'élève à 72 650 €.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Des formations ESG dédiées ont été organisées : une formation générale pour l'ensemble du personnel de la société et une plus spécifique à destination des analystes et des gérants.

Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Dans le cadre de son travail d'analyse, l'échange avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues est nécessaire avant tout investissement au sein de la poche Long Actions -*Enterprise Picking*. En effet, Varenne Capital exclut par construction de devenir actionnaire minoritaire d'une entreprise ne respectant des critères élémentaires de transparence et de disponibilité pour échanger avec ses investisseurs. Cette étape cruciale se place en fin du processus d'analyse afin d'instaurer un dialogue à haute valeur ajoutée, qui permette notamment d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, d'apprécier de la solidité de la stratégie mise en œuvre et des moyens dont elle dispose pour la déployer avec succès. Tout au long de la vie de l'investissement, le dialogue doit être fluide et régulier. Une dégradation de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement

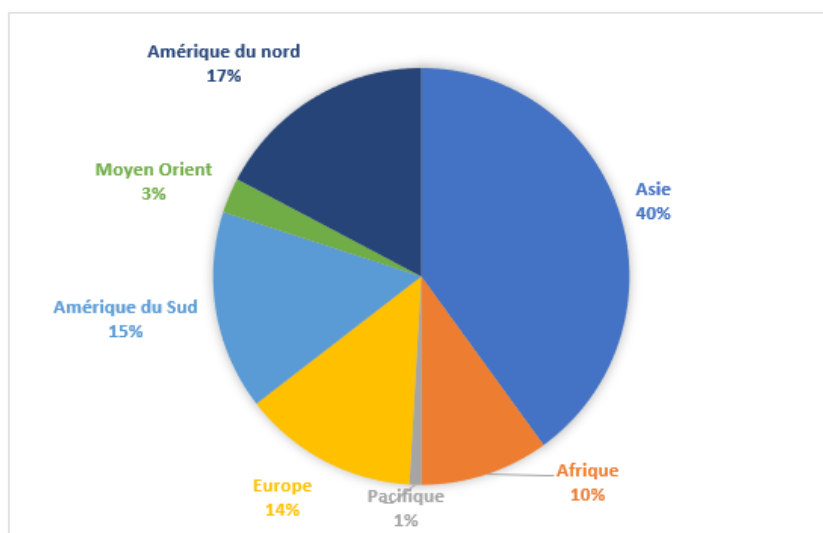
complet.

Par ailleurs, suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises du quintile inférieur de la stratégie et engagera ces dernières afin d'améliorer leur transparence sur les sujets liés à l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.

En outre, Varenne Capital Partners a choisi de participer depuis le premier trimestre 2021 aux actions d'engagement collectif (« *pooled engagement* ») menées par ISS afin de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large que les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds gérés. Ainsi, les analystes d'ISS, sur la base des recherches effectuées, identifient des manquements graves, systématiques ou systémiques, présumés ou avérés, du respect des normes et directives internationales sur la conduite responsable de certains émetteurs du secteur privé. Chaque année, ISS engage une centaine de ces émetteurs au nom de l'ensemble des signataires de l'engagement collectif afin de dialoguer dans une démarche constructive avec les entreprises sur les problèmes identifiés dans leurs politiques et leurs pratiques. Les entreprises sélectionnées par ISS chaque année ne font pas nécessairement partie au moment de l'engagement dans les portefeuilles des fonds gérés mais font partie de l'univers d'investissement

Synthèse des actions d'engagement sur 2021

| Categorie | Engagements | Engagements Clos |
|------------------|-------------|------------------|
| Corruption | 27 | |
| Environment | 26 | 3 |
| Droit de l'homme | 29 | 1 |
| Droit du travail | 28 | |
| Total | 110 | 4 |



Les données sont relatives à la période 01/04/2021 – 31/12/2021

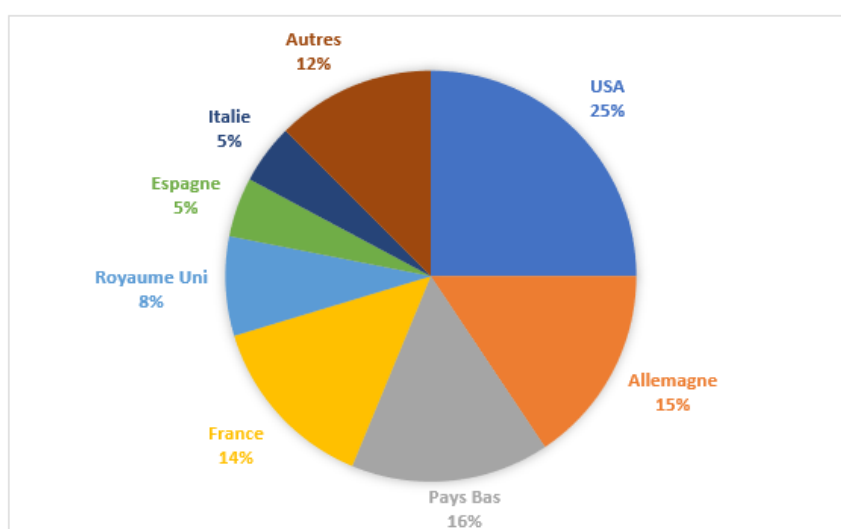
Plus d'informations sont disponibles dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagement actionnarial 2021 disponible sur www.varennecapital.com.

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements. Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour exercer ses votes. Les votes suivent des recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, d'actions à mener et de process sur les sujets liés aux piliers Environnement et Social. Les votes suivent également les principes visant à promouvoir la responsabilité, la transparence, l'honnêteté et l'intégrité au sein des entreprises.

Synthèse des votes sur 2021

| Categorie | Nombre | % |
|--|--------|--------|
| Nombre d'AG votables | 64 | |
| Nombre d'AG votées | 63 | 98.44% |
| Nombre d'AG vec au moins 1 vote Contre, Abstention ou Abstention | 30 | 46.88% |



Les données sont relatives à la période 01/01/2021 – 31/12/2021

Plus d'informations sont disponibles dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagement actionnarial 2021 disponible sur www.varennecapital.com.

Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs

Le risque lié à la biodiversité a été intégré au cours de l'exercice 2022 au process de notation propriétaire ESG des émetteurs. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées. L'analyse régulière des controverses est également une source d'information sur les émetteurs et leur atteinte potentielle à la biodiversité (ie controverses liées à la pollution de zones naturelles, commercialisation de produits toxiques...).

Conformément aux termes de la Convention de 1992 sur la diversité biologique, ces éléments seront désormais suivis et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre politique d'engagement actionnarial.

Objectif en matière de biodiversité

Varenne Capital n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité compte tenu notamment de la disponibilité des données et de la qualité des données

disponibles. La société fera un point en fin d'année 2022 et communiquera sur ce point dans le rapport l'an prochain.